

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Félix-Leclerc
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-06
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : le 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Conseil des élèves

Nom de la direction de l'école : Renée Gauthier

Membre du personnel enseignant : Rola Beydoun, Stanislas Kabeya

Membre du personnel non enseignant : Hélène Conté

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Samantha N'Guyen

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Evena Dieudonné

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs : ☐ 100% des classes de la maternelle à la 6^e année intégreront les cercles proactifs et réactifs au moins 2 fois par cycle de 5 jours.	☐ Formation sur les cercles proactifs et réactifs		Novembre 2025
	☐ Accompagnement pour l'intégration, l'animation et la gestion en salle de classe		Février 2025
	☐ Intégration des cercles comme moyen de discussion des activités <i>MooZoom</i>		Juin 2025

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire de Félix-Leclerc par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :			
Tous les élèves réviseront en salle de classe le «Code de conduite » et signeront l'engagement à respecter le code de conduite à l'école Félix-Leclerc.	☐ Guide révisé « Code de conduite » de Félix-Leclerc	☐ Copie papier distribuée à tous les élèves	Octobre 2025

		☐ Lu à haute voix, présenté, discuté en grand et petit groupe et révisé en salle de classe.	
Tous les élèves de la maternelle à la 6 ^e année suivront les ateliers sur l'intimidation offerts par l'entremise de la plateforme <i>MooZoom</i> , ateliers BRAVE et autres.	☐ Plateforme <i>MooZoom</i> ☐ Atelier en présentiel BRAVE ☐ Ateliers interactifs	☐ Activités virtuelles en ligne ☐ Ateliers en présentiel	Juin 2025
Tous les élèves de la maternelle à la 6 ^e année auront reçu un enseignement explicite sur les stratégies de prévention et d'intervention à l'intimidation et auront accès aux référentiels, aux affiches et aux appuis visuels dans les salles de classe dans les corridors de l'école et sur la plateforme TEAMS de leur classe	☐ Enseignement explicite des stratégies de prévention et d'intervention à l'intimidation ☐ Activités guidées, Vidéos pour la modélisation, activités autonomes ☐ Affiches et matériel d'appui de ressources du conseil, de la plateforme <i>MooZoom</i> et des ateliers offerts	☐ Vidéos ☐ Affiches ☐ Matériel visuel ☐ Référentiels	Juin 2025
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :			
Tous les membres du personnel de l'école suivront ou auront l'occasion de visionner un enregistrement de la formation sur les politiques et les stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école.	☐ Formation sur l'intimidation du conseil scolaire ☐ Participation aux ateliers "BRAVE"	☐ Vidéo et formation interactive ☐ Ateliers	Décembre 2025
Tous les membres du personnel de l'école participeront à des moments dédiés à la découverte et aux discussions des diverses ressources disponibles en lien avec la prévention et l'intervention de l'intimidation lors des réunions mensuelles	☐ Ressources sur les cercles « réparateurs » ☐ Ressources sur l'intimidation et le bien-être du Conseil scolaire Viamonde ☐ Module <i>MooZoom</i> ☐ Autres ressources	☐ Matériel et outils visuels en ligne ☐ Matériel et outils visuels imprimés ☐ Ressources en ligne ☐ Livres et lectures en ligne	☐ Juin 2025

Communication à l'intention des parents :

Tous les parents recevront une copie papier lors de la soirée curriculum et par l'entremise de leur enfant du « <i>Code de conduite</i> » afin de le réviser et remettront le contrat d'engagement signé (enfant et parent). Une copie du guide sera aussi accessible sur le site Web de l'école.	☐ Guide du « <i>Code de conduite</i> » de Félix-Leclerc révisé du	☐ Copie papier et version en ligne sur le site Web	☐ Octobre 2025
Atelier BRAVE offert aux parents à l'école Félix-Leclerc	☐ Atelier en présentiel	☐ En présentiel	☐ Février 2025
Lettre de communication aux parents pour les modules <i>MooZoom</i> , accès à la plateforme de leur enfant et activités pour susciter les discussions à la maison à partir de la plateforme <i>MooZoom</i> .	☐ Plateforme <i>MooZoom</i>	☐ En ligne à partir du compte de leur enfant ☐ Activité interactive à vivre en famille et discussion à vive voix	☐ Juin 2025

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100 % de classes de la maternelle à la 6 ^e année enseigneront les comportements attendus en salle de classe.	☐ Co-enseignement des comportements attendus aux élèves avec les enseignants titulaires et l'éducatrice spécialisée. ☐ Co-crédation d'affiches et de référentiels personnalisés par chaque classe, par les élèves et les membres du personnel		Juin 2025

Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 95% des élèves de la 1^{re} à la 6^e année et 85% des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants auront un taux d'assiduité de plus de 90% pour l'année scolaire 2025-2026.	☐ Planifier et organiser des activités engageantes pour motiver et engager les élèves quotidiennement ☐ Communication et engagement des parents dans la participation à maintenir un taux d'assiduité élevé à l'école. ☐ Assurer la collaboration des membres de l'équipe d'assiduité. ☐ Planifier des rencontres mensuelles pour discuter des enjeux et des facteurs qui contribuent à l'absentéisme et pour discuter des interventions efficaces personnalisées selon le cas et les besoins.		Juin 2025
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 100% des élèves communiqueront qu'ils se sentent bien et en sécurité dans l'école.	☐ Check-in le matin et en après-midi pour les émotions en utilisant la plateforme <i>MooZoom</i> ☐ Assurer un suivi immédiat si l'élève indique une émotion ou un sentiment négatif pour remédier rapidement et assurer un suivi rapide au besoin. ☐ Conseil des élèves qui interviennent aux récréations et qui participent activement à la mise en œuvre des activités à l'école et l'engagement de leurs pairs.		Juin 2025
Priorité 2 de l'école : L'école Félix-Leclerc s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du	☐ Présentation des divers thèmes et des activités proposées au début du mois		Juin 2025

Calendrier – voir le [Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf](#)

100 % de classes de la maternelle et du jardin d'enfants participeront à au moins une activité de façon approfondie et seront sensibilisées à toutes les activités systémiques chaque mois et les partager avec la communauté scolaire.

- ☐ Communication des activités dans la planification hebdomadaire du personnel scolaire
- ☐ Communication des thèmes à venir pendant le mois et communication des activités vécues à l'école dans le « Journal Félix-Leclerc » mensuel et dans le calendrier du mois envoyer à la communauté scolaire.
- ☐ Engagement des élèves dans la planification et la mise en œuvre des activités en créant un groupe d'élèves qui prend en charge les présentations sous la direction d'un membre du personnel scolaire.

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socioémotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyens responsables. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école Félix-Leclerc connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	➤ Chaîne d'intervention préétablie et afficher ➤ Processus de collaboration pour le soutien et l'intervention ➤ Communication et intervention des spécialistes externes du conseil ➤ Implication des parents, des membres du personnel de l'école, des spécialistes et autres membres de confiance	Juin 2025
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation		
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation		
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation		

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif :	☐ Formulaire envoyer au personnel pour donner		Septembre 2025

100% du personnel scolaire sera formé par une formation formelle, par l'autoformation ou par un accompagnement à l'école.	un aperçu des besoins de formation et d'accompagnement initiaux		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (<u>Élémentaire</u>) : 100% des membres du personnel scolaire, des membres du personnel de suppléance occasionnel, des membres des surveillants du midi, répertorieront les écarts de comportements dans le formulaire de l'école Félix-Leclerc.	☐ Planifier et organiser des accompagnements, inscription aux formations offertes, des blocs de temps pour que les membres formés partagent des pratiques et des stratégies et offrir des blocs de temps pour l'autoformation et l'exploration des ressources et outils. ☐ Afficher le référentiel des comportements aux entrées de l'école. ☐ Afficher le code QR au FORMS aux entrées et sorties, dans chaque classe et local, et sur chaque veste de surveillance dehors. ☐ Feuille de route partager avec tous les membres et avec tous les suppléants dans la trousse de suppléance. ☐ Vérification hebdomadaire par l'équipe de la réussite lors des rencontres pour assurer un suivi.		Juin 2025

Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% des membres du personnel scolaire à mettre en œuvre des stratégies et des actions en lien avec les gestes réparateurs et la discipline progressive.	☐ Mettre en œuvre un processus universel d'intervention à l'échelle de l'école pour uniformiser les pratiques et offrir des pistes préétablies.		

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ➤ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices : <u>Après le signalement d'une situation d'intimidation :</u> ➤ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école : - Communiquer avec la direction de l'école - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.	- Signalement de situations liées à l'intimidation ou de violence 2025-2026 – Remplir le formulaire

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;

- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)